



Revue des médias

2019

Dans une tribune au « Monde », François Sauvadet, ancien ministre et auteur d'une loi sur l'emploi dans la fonction publique, déplore les résistances auxquelles se heurtent les nominations de femmes à des postes de hauts fonctionnaires. Publié le 08 mars 2019

https://img.lemde.fr/2019/03/08/0/0/5669/3779/688/0/60/0/60f8824_eMGUCvTU6Skf3WaY8eWu28Y2.jpg

« Je formule le vœu que le gouvernement profite du futur projet de loi sur la fonction publique pour imaginer la deuxième étape du processus que j'ai engagé en 2012. Pour créer un dispositif qui imposera une parité totale dans les primo-nominations de la haute administration. » Ingram / Photononstop

Tribune. 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ! Cela fait maintenant sept ans que la loi du 12 mars 2012 « relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique » a été publiée au *Journal officiel*. C'est l'occasion de dresser un bilan du volet « parité », qui en constitue un des éléments les plus importants.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [L'Etat ne nomme pas assez de femmes aux postes les plus prestigieux](#)

Oui, la loi a fait bouger les lignes sur les nominations des femmes dans la haute fonction publique même si les résistances sont encore nombreuses en 2019. Dans son dernier rapport, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) explique que l'on n'est pas arrivé au quota fixé par la loi par l'absence de « vivier ». Sous-entendu : il n'y avait pas assez de femmes en capacité d'exercer ce type de fonctions ! « Vivier » : un mot affreux qui était déjà, en 2012, l'argument que m'opposait la haute administration pour expliquer que nommer 40 % de femmes était impossible.

On me répondait « vivier » !

Personne ne peut imaginer ce que j'ai dû affronter, en tant que ministre de la fonction publique : des résistances aussi nombreuses que farouches venues de tous les corps administratifs, avec leurs relais sur les bancs de l'Assemblée et du Sénat. Au simple fait d'évoquer le droit des femmes à exercer, à compétences égales, les mêmes fonctions que les hommes, on me répondait « vivier » ! J'essayais d'imaginer la fonction publique du XXI^e siècle et on m'opposait la vision d'une administration arc-boutée sur les certitudes d'un monde révolu.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Réforme de la fonction publique : les syndicats demandent un sursis](#)

Grâce à la volonté et au soutien sans faille de Nicolas Sarkozy, grâce également à un combat de tous les instants, grâce enfin à la participation active des associations de femmes fonctionnaires, je suis parvenu à présenter et à faire voter la loi. Le constat, chacun le connaît. En 2011, alors que les femmes représentaient 60 % des agents publics, à peine 14 % d'entre elles accédaient aux plus hauts postes de la fonction publique. Il s'agissait donc de réparer ce que je considérais comme une

véritable injustice.

J'avais choisi de procéder par étapes pour arriver à l'objectif de 40 % des primo-nominations de femmes dans la haute fonction publique en 2017. Je pensais qu'il était plus pertinent et efficace de proposer un calendrier progressif et réaliste plutôt que d'imposer directement et plus rapidement des quotas plus ambitieux mais sans doute inatteignables. Ce calendrier prévoyait ainsi un taux de 20 % en 2013 et 2014, 30 % entre 2015 et 2016 et, donc, 40 % en 2017. Des objectifs réalistes et étalés dans le temps pour parvenir – enfin – à féminiser la haute administration.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [L'accord égalité hommes-femmes dans la fonction publique sera signé, mais pas appliqué](#)

Le second débat a porté sur les sanctions financières pour les administrations qui ne respecteraient pas leurs engagements. Soit 90 000 euros par nomination manquante. Le premier ministre et son directeur de cabinet y étaient opposés. J'avais pour ma part insisté et obtenu finalement gain de cause après l'arbitrage du président de la République. Les sanctions financières ont été votées et appliquées.

Un coup d'arrêt en 2017

Concrètement, les objectifs ont-ils été respectés ? Pour l'essentiel, la réponse est oui. Jusqu'en 2017 ! Le taux de primo-nominations des femmes dans la haute fonction publique a ainsi augmenté régulièrement, atteignant 32 % en 2013, 33 % en 2014, 34 % en 2015 et 35 % en 2016. Avec un coup d'arrêt en 2017. En 2017, l'objectif de 40 % fixé par la loi n'a pas été atteint puisque sur les 1 039 agents nouvellement nommés dans l'encadrement supérieur de la haute administration, seulement 36 % étaient des femmes. Pour quelles raisons ? Plafond de verre ? « Vivier » insuffisant, comme on me l'avait aimablement suggéré en 2012 ? Ou tout simplement résistance de certains ministères ou collectivités ?

Je note que la situation est différente selon le versant de la fonction publique. Les hospitaliers ont fait beaucoup mieux que les territoriaux ou les agents de l'Etat. En 2017, le taux de primo-nominations féminines était ainsi de 49 % dans la fonction publique hospitalière contre 36 % dans la fonction publique d'Etat et 34 % dans la fonction publique territoriale.

Globalement, ce sont quelque 4,5 millions d'euros de pénalités financières qui ont été acquittées pour 2017. Quatre ministères – armées, finances, intérieur et affaires étrangères – ont déboursé 2,3 millions d'euros et une vingtaine de collectivités locales ont été impactées à hauteur de 2,2 millions d'euros. Avec une mention spéciale pour Bercy, qui, à lui seul, a payé 1,71 million d'euros de pénalités pour dix-neuf nominations manquantes.

Il faut une vraie volonté politique

L'objectif de 40 % de primo-nominations de femmes dans la haute administration n'est pas atteint. Marche après marche, les mentalités ont évolué, mais on voit bien que certaines résistances persistent. Dans une interview accordée à *Acteurs publics* fin février, [Agnès Arcier](#), présidente d'honneur d'Administration moderne [Association interministérielle des femmes hautes fonctionnaires], réclame désormais l'amélioration des dispositifs. Même tonalité chez Nathalie Pilhes, présidente de l'association. Dans un entretien à *AEF info*, elle se félicite que son réseau interministériel ait travaillé en 2012 pour mettre en place la réforme et dit réfléchir à la création d'un dispositif « Sauvadet 2 ». Elles ont raison.

En cette Journée internationale des droits des femmes, je formule donc le vœu que le gouvernement profite du futur projet de loi sur la fonction publique pour imaginer la deuxième étape du processus que j'ai engagé en 2012. Pour créer un dispositif qui imposera une parité totale dans les primo-nominations de la haute administration. La loi Sauvadet a accéléré la féminisation de la haute fonction publique. Mais il y a encore du chemin à parcourir. Et ce qu'il faut surtout, c'est une vraie volonté politique.